



REMUNERATION VARIABLE DRS L'UNSa SIGNE

L'UNSa est à l'origine de la mise en place du complément de rémunération variable pour le réseau DRS (CCP / CAD et RSV des CCP et des CAD).

L'UNSa, s'est encore inscrit comme un acteur majeur à l'occasion du renouvellement de cet accord d'une durée de 2 ans et en voici les principales raisons.

- Un montant de rémunération maximum maintenu en plus de la prime Co Co.
- Le montant médian perçu par les CCP en 2017 s'élève à 2911 euros pour la partie individuelle (4720 euros pour les RSV et 2053 euros pour les CAD), ce qui représente un montant très significatif.
- L'esprit combatif et constructif de l'UNSa a été récompensé au fil des réunions de négociations, nos principales revendications ayant été acceptées par la direction.
- Ce projet va dans le sens de ce qui sera commercialement demandé aux réseaux dans les prochaines années.
- En cas d'accord non trouvé par les partenaires sociaux, ce complément de rémunération peut être mis en place par la direction de façon unilatérale et dégradée, voire même supprimé.

Notre signature permet de sécuriser et de faire perdurer cet avantage financier important dont seul le réseau DRS peut bénéficier.

Les principales améliorations présentes dans cet accord :

- Simplification du paiement de certains contrats en optant pour une valorisation linéaire plutôt que progressive.
- Paiement sur le C.A. Multipro par tranche de 1% au-delà de l'objectif (au lieu de 10% actuellement).
- Amélioration des conditions d'accession au pilier IRD PRO : actuellement R/O > ou = à 60% sur 4 produits, ramenés à 2 dans la nouvelle version.
- Concernant le sous pilier prévoyance :
Augmentation de la rémunération par contrat au-delà de l'objectif de 15 à 25 euros.
- Concernant le sous pilier santé :
Suppression de la condition d'accès d'un nombre de contrats santé collective minimum à réaliser.
- Les contrats autos et habitations sont valorisés dans le cadre d'un bonus et ne sont donc plus soumis à des conditions d'accession.
- Pour le pilier client :
Suppression du nombre de retraits (multipro, auto, habitation) suite à contacts.

L'UNSa signe pour le maintien de cet acquis majeur du réseau DRS.

BROSSARD	Isabel	06.62.12.51.90	CCP Lyon
LEBRETON	Bruno	06.74.41.95.32	CCP Les Mureaux
ROSANO	Gérard	06.86.48.11.27	CCP Cagnes/Mer
SABY	J-Michel	06.86.48.12.23	CCP Montbrison
SZAC	Fabrice	06.89.87.59.07	CCP Lyon
MAZIERE	Denis	06.88.38.51.66	CCP itinérant

